

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAVERNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 8 décembre 2022

Délibération n° 2022-111

Président : Dominique MULLER

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance : 63

Présents : 47

Pouvoirs : 11

Absents : 5

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 décembre 2022

Secrétaire de Séance élu : M. François WILLEM

* * * * *

TOURISME

**EPIC - OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SAVERNE -
SUBVENTION-SOLDE 2022.**

Rapporteur : Stéphane LEYENBERGER, 1^{er} Vice-Président.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la gestion de l'Office de Tourisme du Pays de Saverne est assurée par un EPIC, Etablissement Public Industriel et Commercial à vocation touristique. Cette structure totalement publique est pilotée majoritairement par des élus de la Communauté de Communes.

Cette dernière verse une subvention à l'EPIC pour assurer son bon fonctionnement. Pour l'exercice 2021, il avait été proposé de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 360 00 euros maximum, conformément à la convention signée entre les deux parties. Ce montant a néanmoins été complété par une somme de 50.000 € allouée à titre

d'acompte sur les frais de fonctionnement associés au CIP Atelier de l'Orgue, dont l'EPIC a la charge depuis avril 2022.

Quatre acomptes ont été versés au fil de l'année 2022 pour un montant total de 369 593,50€.

Par courrier du 29 novembre 2022, l'EPIC informe ne pas solliciter le versement du solde de la subvention 2022.

Ainsi, le montant total de subvention de fonctionnement 2022 à l'EPIC s'élève à 369 593,50€.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu le courrier en date du 29 novembre 2022,

Sur proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré,

Constate

- que le montant définitif de la subvention de fonctionnement 2022 à l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Saverne s'élève à 369 593,50€.

Ont signé au registre les Membres présents,
pour extrait certifié conforme,

Saverne, le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance

M. Francois WILLEM



Le Président

Dominique MULLER